

ANCIA

Association Nationale des Conseils et Intermédiaires en Assurances



COMMUNIQUE DE PRESSE

Report au 1^{er} octobre 2018 de la mise en œuvre de la directive sur la distribution en assurances et de ses règlements délégués :

La victoire du bon sens

Paris, le 20 décembre 2017

La CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances), l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), l'AGEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances) et PLANÈTE COURTIER, les quatre organisations professionnelles membres de l'ANCIA (Association Nationale des Conseils et Intermédiaires en Assurances) se félicitent de la décision de l'Union Européenne de reporter au 1^{er} octobre 2018 la mise en œuvre de la directive sur la distribution en assurance et de ses règlements délégués initialement prévue le 23 février 2018.

Cette décision matérialise selon Bertrand de Surmont, Président de l'ANCIA, « la victoire du bon sens ». « *Comment les 30 000 TPE et PME regroupant 75 000 salariés du secteur de l'intermédiation pouvaient-elles appliquer une réglementation lourde et impactante sans en connaître, trois mois avant l'échéance, les mesures opérationnelles* » explique-t-il.

Elle récompense aussi un travail de conviction, responsable et transparent, engagé depuis près de deux années par l'ensemble des principaux syndicats français de l'intermédiation en assurances au service de la défense et de la valorisation du modèle économique, social et territorial de leurs adhérents.

Elle symbolise enfin le poids de l'influence française à Bruxelles fort du soutien, non seulement, du Gouvernement et de la Direction Générale du Trésor, du Parlement français, en particulier de la Commission des affaires européennes du Sénat et de son président, Jean Bizet, mais encore, du BIPAR (fédération européenne des intermédiaires d'assurances), de la FECIF (Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers) et de l'ensemble des députés européens notamment membres de la Commission des affaires économiques et monétaires.

Le nouveau calendrier européen d'adoption de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) et de ses règlements délégués va ainsi permettre, entre autres, à l'ensemble de la filière et des acteurs français du marché :

- D'utiliser ce laps de temps supplémentaire pour se mettre en conformité et s'accorder avec tous les acteurs impliqués par cette nouvelle réglementation,
- D'engager les investissements nécessaires en termes de réorganisations internes et autres développements informatiques.

AN CIA

Association Nationale des Conseils et Intermédiaires en Assurances



« *Ce report fait maintenant porter une très forte responsabilité sur l'ensemble des intermédiaires qui doivent être irréprochables dans la bonne mise en conformité de leur entreprise* », déclare Bertrand de Surmont.

Contacts presse

AGEA : Damien POUPART - 01 70 98 48 21 - 06 64 11 18 46 – damien.poupart@agea.fr

ANACOFI : Marie LALANDE - 01 40 02 03 74 – m.lalande@anacofi.asso.fr

CSCA : Catherine DUFRENE - 01 48 74 43 79 - 06 86 04 82 36 – cdufrene@cscs.fr

PLANÈTE COURTIER : Brune LITTAYE - 01 53 53 14 42- blittaye@planetecourtier.com

AGEA en bref

Agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession au niveau national et européen. Elle défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel.

Agéa regroupe 14 syndicats de sociétés et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle.

Agéa compte 7 500 d'adhérents (64% de taux d'adhésion) sur les 12.000 agents généraux d'assurances en activité employant 24 000 collaborateurs.

L'ANACOFI en bref

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance et Développement d'Entreprises mais aussi des Courtiers en Assurance vie et en opérations de banque. Nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux. L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (46% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, le premier syndicat de courtiers en assurance-vie par le nombre d'entreprises et l'une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux). L'ANACOFI est membre de la CPME. Avec sa Confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse plus de 25 000 emplois directs et 55 000 générés dans sa sphère d'activité immédiate (avec filiales et sociétés liées aux membres).

L'ANACOFI est l'une des 10 principales associations IFA/FA au Monde. Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisine 2,6 Md€ et génère plus de 6 Md€ de PIB. Elle est inscrite aux registres des représentants d'intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

La CSCA en bref

La Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) est l'organisation représentative historique du courtage d'assurances et de réassurance en France. Elle représente plus de 70 % du chiffre d'affaires de la profession et détient en nombre d'entreprises représentées la majorité absolue au niveau de la branche professionnelle ; son audience est de 73,12% en nombre de salariés de la branche.

La CSCA est composée de 7 Chambres régionales : la CSCA Est, la CSCA Ile-de-France & Ouest, la CSCA Méditerranée, la CSCA Midi-Pyrénées, la CSCA Nord, la CSCA Rhône-Alpes & Auvergne, et la CSCA Sud-Ouest.

PLANÈTE COURTIER en bref

Indépendants dans l'âme, les courtiers d'assurances ont une ambition commune : faire entendre leur voix, accroître leur rayonnement. De cette ambition est né le Syndicat Français du Courtage d'Assurance, PLANÈTE COURTIER, organisation patronale permettant à toutes les typologies d'exercice de la profession de courtier d'assurance d'être représentées équitablement quelle que soit leur taille pour défendre la profession en France et en Europe.